

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ATTESTATION DE SPÉCIALISATION D'INITIATIVE LOCALE

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

- Vu le code rural notamment le livre VIII,
- Vu le code du travail, notamment le livre IX,
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2006 portant création et fixant les modalités de fonctionnement des spécialisations d'initiative locale mises en place par le ministère chargé de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu la décision de création et d'habilitation pédagogique de la spécialisation d'initiative locale de niveau 3 « Techniques de fauconnerie appliquées en vol et animation de spectacle de fauconnerie » du 20/09/07
- Vu le procès verbal établi par le jury le : 02/07/2020

Délivre la présente attestation de Spécialisation d'Initiative Locale de niveau V

"Techniques de fauconnerie appliquées en vol et animation de spectacle de fauconnerie" à :

M. FABROL Sébastien

Né(e) le 09/07/1978 à PIERRELATTE

N° d'enregistrement : 24 P 46 5010 0005

département : 26

Fait à Toulouse, le 08/09/2020



Déléguée Académique, cheffe du Service Régional de la Formation et du Développement

Marie LARROUDÉ